

GROUPE BKW

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2026



Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.



Table des matières

4 Convocation

6 Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

- 6 1. Rapports sur l'exercice 2025
 - 6 a) Approbation du rapport annuel, des comptes du groupe et des comptes annuels 2025
 - 7 b) Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025
 - 7 c) Approbation du rapport sur les questions non financières 2025
 - 8 2. Décharge au conseil d'administration et à la direction du groupe
 - 9 3. Emploi du bénéfice au bilan 2025
 - 10 4. Modifications des statuts
 - 13 5. Vote sur les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe
 - 13 a) Rémunération maximale du conseil d'administration pour l'année de mandat 2026/2027
 - 14 b) Rémunération maximale de la direction du groupe pour l'exercice 2027
 - 15 6. Élections
 - 15 a) Membres et président du conseil d'administration
 - 17 b) Comité du personnel et de la rémunération
 - 17 c) Représentant indépendant
 - 18 d) Organe de révision
-

19 Précisions sur l'organisation

22 Accès

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Au nom du conseil d'administration et de la direction du groupe, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire 2026 de BKW SA.

Mardi 28 avril 2026

Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne

13 heures Ouverture des portes

14 heures Début de l'assemblée générale ordinaire

16 heures Apéritif dînatoire

BKW a poursuivi sa stratégie «Solutions 2030» avec résolution tout au long de l'exercice 2025. Avec la mise en service de la centrale hydroélectrique de Sousbach, dans l'Oberland bernois, et du parc éolien de Cerignola, en Italie, elle a encore accru la production d'énergie renouvelable. Elle a en outre continué d'investir dans son réseau électrique, et sachant qu'elle a mis en service un nouveau centre d'exploitation réseau et installé plus de 100 000 smart meters à ce jour, elle a démontré qu'elle accorde une priorité absolue à la sécurité de l'approvisionnement. De même, BKW a accompli l'année dernière des progrès significatifs, mettant en place des bases solides pour la réalisation de ses objectifs de durabilité.

BKW a réalisé un bon résultat opérationnel en 2025. Dans le domaine d'activité Energy Solutions, le résultat a été affecté par la baisse de la production d'électricité d'origine hydraulique et éolienne due aux conditions météorologiques. Le domaine Power Grid a une nouvelle fois apporté une contribution stable à l'EBIT, et le domaine Infrastructure & Buildings a davantage augmenté la rentabilité. En raison d'une correction de valeur extraordinaire sur la participation de l'entreprise dans la centrale à charbon de Wilhelmshaven, en Allemagne, le bénéfice net opérationnel est inférieur à l'année dernière. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende ordinaire de CHF 3,80 par action.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que les propositions du conseil d'administration, chacune accompagnée d'une brève explication. Les détails relatifs à l'inscription à l'assemblée générale et au déroulement de celle-ci se trouvent dans les informations d'ordre organisationnel, à la fin de la présente convocation. Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au 24 avril 2026 et nous réjouissons de votre participation.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Baillod', with a stylized initial 'R'.

Roger Baillod
Président du conseil d'administration

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

1. Rapports sur l'exercice 2025

a) Approbation du rapport annuel, des comptes du groupe et des comptes annuels 2025

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport annuel, les comptes du groupe et les comptes annuels 2025.

Explication

Conformément aux statuts et au code des obligations, le conseil d'administration doit soumettre à l'approbation de l'assemblée générale le rapport annuel, les comptes du groupe BKW et les comptes annuels de BKW SA pour chaque exercice comptable. Il est possible de consulter ces documents en ligne dans le rapport de gestion complet, sous www.bkw.ch/rg25.

Le rapport de gestion présente l'évolution des affaires et la situation économique de BKW SA et du groupe BKW à la fin de l'exercice annuel, en tenant compte des exigences du droit suisse de la société anonyme. Les comptes du groupe donnent une image fidèle à la réalité de la situation financière, du patrimoine et des résultats consolidés du groupe BKW, conformément aux IFRS Accounting Standards et aux exigences du droit suisse de la société anonyme. Les comptes annuels de BKW SA ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse, notamment aux articles du code des obligations relatifs aux principes de comptabilité commerciale et de présentation des comptes (art. 957 à 962).

L'organe de révision PricewaterhouseCoopers AG a audité les comptes du groupe BKW et les comptes annuels de BKW SA et n'a rien à ajouter à ses rapports de révision.

b) Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'accepter le rapport de rémunération 2025.

Explication

Le conseil d'administration de BKW SA présente aux actionnaires le rapport de rémunération pour l'exercice 2025, pour un vote consultatif. Ce rapport décrit les bases de la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe, ainsi que la rémunération versée aux membres de ces deux organes pour l'exercice 2025. Le rapport de rémunération peut être consulté à partir de la [page 301 du rapport de gestion](#).

c) Approbation du rapport sur les questions non financières 2025

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur les questions non financières 2025.

Explication

Conformément à la prescription inscrite à l'art. 964c CO, le conseil d'administration doit présenter le rapport sur les questions non financières à l'assemblée générale pour approbation. Le rapport de durabilité de BKW, disponible à partir de la [page 133 du rapport de gestion](#), contient les informations exigées pour le rapport sur les questions non financières. Il fournit les renseignements sur les questions environnementales (notamment les objectifs d'émission de CO₂), les questions sociales, les intérêts du personnel, le respect des droits humains et la lutte contre la corruption qui sont nécessaires pour comprendre l'évolution des affaires, les résultats commerciaux et la situation de l'entreprise, ainsi que les répercussions des activités de l'entreprise sur ces questions non financières. Pour la première fois, BKW a soumis son rapport de durabilité, et plus précisément une sélection de KPI, à une vérification externe au regard des normes européennes pour les rapports sur le développement durable (ESRS). Le rapport de PwC sur la vérification externe avec une assurance limitée est disponible à la [page 254 du rapport de gestion](#).

2. Décharge au conseil d'administration et à la direction du groupe

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe pour l'exercice 2025.

Explication

Les rapports que rend le conseil d'administration informent les actionnaires de la situation économique et du développement de BKW SA et du groupe BKW. En conséquence, l'assemblée générale peut donner décharge au conseil d'administration et à la direction du groupe. Selon la loi et les statuts, c'est l'assemblée générale qui doit adopter cette décision, les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe n'ayant pas le droit de voter sur ce point.

3. Emploi du bénéfice au bilan 2025

Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan 2025 soit employé comme suit:

CHF	
Dividende ordinaire de CHF 3,80 par action donnant droit à un dividende	200 527 721
Report à nouveau	430 919 217
Total	631 446 938

Aucun dividende n'est versé sur les actions propres détenues par BKW SA ou par ses filiales directes ou indirectes en pleine propriété (taux de participation de 100%).

Explication

Le dividende proposé comprend une augmentation de CHF 0,10 du dividende ordinaire, qui passe de CHF 3,70 à CHF 3,80. La somme des dividendes est basée sur 52 770 453 actions donnant droit à un dividende (état au 31.12.2025). Si toutes les actions donnaient droit à un dividende, le paiement du dividende totaliserait CHF 200 640 000 et le report aux nouveaux comptes, CHF 430 806 938.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale, le dividende de CHF 3,80 sera versé le 5 mai 2026, sans frais, après déduction de l'impôt anticipé de 35%. La dernière date de transaction donnant droit au dividende est le 29 avril 2026. Dès le 30 avril 2026, les actions se négocient hors dividendes.

4. Modifications des statuts

Le conseil d'administration propose d'adapter comme suit la formulation de ces dispositions des statuts:

Art. 5

Al. 1 et 2: inchangés

Al. 3: nouveau

Toute personne qui n'effectue pas la déclaration expresse prévue à la let. b) du présent article dans sa demande d'inscription ou à la demande de la société («nominee») est d'office inscrite au registre des actionnaires avec un droit de vote à hauteur de 3,0% au maximum du capital-actions en circulation. Au-delà de ce plafond, les actions nominatives d'un nominee ne sont inscrites avec un droit de vote que si ce nominee mentionne, dans sa demande d'inscription ou ultérieurement, à la demande de la société, le nom, l'adresse et le portefeuille d'actions des personnes pour lesquelles il détient 0,5% ou plus du capital-actions en circulation et si les obligations de déclarer établies dans la LIMF du 19 juin 2015 sont satisfaites. Le conseil d'administration est habilité à conclure un accord avec un nominee sur ses obligations de déclarer.

Al. 4 et 5 (auparavant 3 et 4): inchangés

Art. 19

Le conseil d'administration se compose de ~~7~~ 6 à ~~10~~ 9 membres. Au besoin, le nombre de membres peut être augmenté pour une durée limitée.

Al. 2: inchangé

La durée du mandat des membres élus par l'assemblée générale est d'un an et s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Ils sont rééligibles, la durée totale du mandat d'un membre ne pouvant toutefois dépasser 15 ans-pour autant qu'ils n'aient pas atteint la limite d'âge de 70 ans.

Al. 4 et 5: inchangés

Art. 21*Al. 1: inchangé*

Les membres de la direction du groupe sont autorisés à exercer, en dehors du groupe BKW, au maximum quatre mandats dans des fonctions similaires dans d'autres entreprises poursuivant un but économique, dont au maximum ~~deux~~ un dans ~~des~~ une sociétés cotées en bourse. L'acceptation de mandats externes est soumise à l'approbation préalable du comité compétent du conseil d'administration.

Al. 3 et 4: inchangés

Le conseil d'administration peut, dans des cas fondés, accorder des exceptions pour une période transitoire, mais pour deux mandats supplémentaires au maximum, dont la durée ne doit pas excéder ~~six~~ douze mois (pour les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe).

Explication

À travers les modifications proposées des statuts, le conseil d'administration souhaite renforcer la gouvernance de BKW SA en appliquant des normes reconnues. Concernant les modifications individuelles:

1. Nominees: les statuts ne contenaient jusqu'à présent aucune disposition sur les nominees, qui sont en général des banques qui détiennent des actions en leur nom propre, mais pour le compte de leurs clients. L'inscription de nominees au registre des actionnaires augmente les droits de vote et contribue ainsi à ce que les actionnaires puissent mieux exprimer leur volonté. Toutefois, cette pratique ne doit pouvoir être mise en œuvre que dans certaines limites afin d'éviter la constitution secrète d'une position substantielle en actions. Étant donné que l'obligation de déclarer doit également être respectée après l'inscription des actions, le conseil d'administration doit être habilité à conclure un accord avec les nominees sur la déclaration de modifications importantes dans l'identité de leurs donneurs d'ordre ou clients titulaires de dépôts. Il doit en outre être possible de conclure un accord de nommée général

permettant au conseil d'administration de convenir avec un nommée de la déclaration de tous les ayants droit économiques.

2. Taille de l'organe: le conseil d'administration ne peut pas être trop grand afin de garantir un fonctionnement optimal et efficace de cet organe. En même temps, les compétences requises doivent néanmoins y être représentées. Le conseil d'administration de BKW SA compte actuellement huit membres. Sa taille doit donc être adaptée à un nombre de six à neuf membres, étant entendu que dans des cas fondés (notamment si cet organe doit se doter de compétences spécifiques supplémentaires), le conseil d'administration peut également demander une augmentation à l'assemblée générale.
3. Limitation de la durée du mandat: la durée du mandat est limitée à ce jour en fonction de l'âge des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration estime que cette limitation n'est plus adaptée aux exigences actuelles. Cependant, il est reconnu dans le cadre d'une bonne gouvernance qu'un mandat trop long peut affecter l'indépendance des membres. Par conséquent, il convient de fixer statutairement une limite de durée de mandat de 15 ans, au lieu d'une limite d'âge.
4. Mandats externes de membres de la direction du groupe: les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe doivent disposer de ressources suffisantes pour pouvoir exécuter le mandat qui leur est confié avec diligence et dans l'intérêt supérieur de BKW SA. Étant donné que le temps de travail nécessaire à un mandat est généralement élevé, en particulier dans les sociétés cotées en bourse, une limitation à un seul mandat doit s'appliquer aux membres de la direction du groupe. Le conseil d'administration doit pouvoir approuver des exceptions d'une durée maximale de 12 mois, en particulier afin que les nouveaux membres puissent mettre fin à leurs mandats existants en bonne et due forme.

5. Vote sur les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe

Selon l'art. 698, al. 3, ch. 4, CO et les statuts de BKW SA, l'assemblée générale ordinaire approuve chaque année, avec effet contraignant, le montant maximal des rémunérations des membres du conseil d'administration pour l'année de mandat qui commence le jour de cette assemblée, ainsi que le montant maximal des rémunérations des membres de la direction du groupe pour tout l'exercice qui suit cette assemblée.

a) Rémunération maximale du conseil d'administration pour l'année de mandat 2026/2027

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal inchangé de 1,8 million de CHF pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2026/2027.

Explication

Le montant maximal proposé est le même que l'année dernière. Il tient compte des rémunérations de base fixes, d'une estimation des rémunérations supplémentaires, ainsi que des charges d'assurances sociales qui s'y ajoutent et d'une réserve. Il laisse la possibilité au conseil d'administration de constituer d'éventuels comités (ad hoc) supplémentaires. Les montants sur lesquels le calcul est basé figurent au chiffre 3.1 du rapport de rémunération ([page 308 du rapport de gestion](#)):

CHF

Rémunération de base	1 190 000
Suppléments de fonction	187 000
Cotisations aux assurances sociale	210 000
Réserve	213 000

b) Rémunération maximale de la direction du groupe pour l'exercice 2027

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal inchangé de 11,8 millions de CHF pour les rémunérations de la direction du groupe pour l'exercice 2027.

Explication

Le montant global proposé pour l'exercice (= année calendaire) 2027 est le même que celui que l'assemblée générale 2025 avait approuvé pour l'année en cours 2026. Ce montant est calculé sur la base du système de rémunération révisé pour la direction du groupe (cf. chiffre 5 du rapport de rémunération, à partir de la [page 314 u rapport de gestion](#)): les montants maximaux des éléments de rémunération variables, à savoir la rémunération variable à court terme maximale possible, de 60 % de la rémunération de base, et la rémunération variable à long terme, de 30 % de la rémunération de base, sont déterminés selon les rémunérations de base actuelles, en fonction du calcul de la valeur des droits d'expectative à l'attribution d'actions (PSU). Outre les cotisations aux assurances sociales dues sur ces montants, le conseil d'administration a calculé une réserve d'environ 11% pour les éventuelles augmentations de la rémunération de base effectives pour 2027, les différences consécutives à des hausses du cours de l'action et, le cas échéant, les adaptations résultant du contrôle du système de rémunération quant au calcul et à l'attribution des éléments de rémunération variables, ainsi que pour les imprévus.

MCHF

Rémunération de base	4,72
Rémunération variable à court terme	2,83
Rémunération variable à long terme	1,56
Cotisations aux assurances sociales	1,33
Prestations annexes	0,02
Réserve	1,34

6. Élections

a) Membres et président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2027, de réélire individuellement les membres suivants:

- Carole Ackermann (réélection en tant que membre du conseil d'administration)
- Roger Baillod (réélection en tant que membre et président du conseil d'administration)
- Petra Denk (réélection en tant que membre du conseil d'administration)
- Linda de Winter (réélection en tant que membre du conseil d'administration)
- Rebecca Guntern (réélection en tant que membre du conseil d'administration)
- Martin à Porta (réélection en tant que membre du conseil d'administration)

En outre, le conseil d'administration propose d'élire Monsieur Martin Keller comme nouveau membre du conseil d'administration.

Explication

Les membres et le président du conseil d'administration sont élus individuellement chaque année, car, selon les statuts et le droit de la société anonyme, la durée de leur mandat prend fin chaque fois à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante. Le représentant du Canton, M. Andreas Rickenbacher, fait exception: il n'est pas élu par l'assemblée générale, mais nommé directement par le Canton, qui a le droit, conformément à l'art. 19 des statuts, de désigner deux membres du conseil d'administration.

Monsieur Kurt Schär a décidé de remettre son mandat de membre du conseil d'administration de BKW SA à partir de l'assemblée générale 2026 et il ne soumet donc plus sa candidature. Au demeurant, tous les autres membres du conseil d'administration se portent candidats à leur réélection, de même que le président Roger Baillod. Les informations importantes sur la formation, le parcours professionnel et les autres mandats des membres du conseil d'administration figurent dans la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, à partir de la [page 281 du rapport de gestion](#), ainsi que sur le site Internet de BKW, à l'adresse www.bkw.ch/direction-du-groupe-conseil-dadministration.

En plus des membres actuels, le conseil d'administration propose d'élire un nouveau membre, Monsieur Martin Keller. Né en 1970, Martin Keller est entrepreneur et administrateur. Il siège au conseil consultatif économique régional du Mittelland de la Banque nationale suisse depuis 2020 et au conseil d'administration du groupe Securitas depuis 2024. Il a été élu au conseil des EPF et au comité des associés du groupe allemand CLAAS en 2025. Il est propriétaire et président du conseil d'administration de Martin Keller Consulting AG. Il a travaillé pour la société coopérative Fenaco de 2010 à 2025, dont 13 ans en qualité de président de la direction. Martin Keller est titulaire d'un diplôme de Dr.sc.nat. de l'EPF de Zurich. Il possède une riche expérience de la conduite et il complète idéalement le conseil d'administration par sa compréhension approfondie des affaires politiques et du développement stratégique d'une entreprise. Des informations sur sa formation, son parcours professionnel et ses autres mandats figurent sur le site Internet de BKW, à l'adresse www.bkw.ch/direction-du-groupe-conseil-dadministration.

b) Comité du personnel et de la rémunération

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2027, d'élire individuellement au comité du personnel et de la rémunération du conseil d'administration les membres suivants:

- Rebecca Guntern
- Martin à Porta
- Andreas Rickenbacher

Explication

La durée du mandat du comité du personnel et de la rémunération prend fin à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante. Parmi les membres actuels, Rebecca Guntern et Andreas Rickenbacher se présentent à leur réélection, tandis que Roger Baillod quitte le comité. Il est proposé d'élire Martin à Porta pour remplacer Roger Baillod.

Conformément au règlement du comité du personnel et de la rémunération, édicté par le conseil d'administration, le comité se constitue lui-même. En cas de réélection, le comité du personnel et de la rémunération a l'intention d'élire à nouveau Madame Rebecca Guntern comme présidente.

c) Représentant indépendant

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2027, d'élire Madame Daniela Byland, notaire, à Berne, comme représentante indépendante.

Explication

L'assemblée générale doit élire chaque année un représentant indépendant ou une représentante indépendante. Madame Byland remplit les critères d'indépendance. Elle travaille dans un cabinet d'avocats avec l'actuel représentant indépendant, Monsieur Andreas Byland, notaire, et elle est familiarisée aux tâches et aux processus.

d) Organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers AG comme organe de révision pour l'exercice 2026.

Explication

Selon les statuts de BKW SA, l'organe de révision doit être élu chaque année par l'assemblée générale. PricewaterhouseCoopers AG exerce depuis 2024 ce mandat de révision, que le conseil d'administration propose de reconduire pour l'exercice 2026. Depuis 2024, le réviseur principal est Thomas Wallmer. PricewaterhouseCoopers AG a confirmé au conseil d'administration qu'elle possédait l'indépendance nécessaire à l'exercice de ce mandat et que cette indépendance ne serait pas compromise par des prestations fournies au groupe BKW en dehors du mandat de révision.

Plus d'informations sur:

www.bkw.ch/ag



Précisions sur l'organisation

Droit de participation et droit de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions de la société le 13 avril 2026 à 17h00 HAEC sont autorisés à participer à l'assemblée générale et à y exercer leur droit de vote (cf. article 4 des statuts). Aucun transfert d'actions de la société n'est inscrit au registre des actions du 13 avril 2026 (17h00 HAEC) au 28 avril 2026 inclus.

Inscription à l'assemblée générale et cartes d'entrée

Les actionnaires inscrits au registre des actions peuvent demander leur carte d'entrée en envoyant le formulaire d'inscription joint à la convocation d'ici le 24 avril 2026, au moyen de l'enveloppe-réponse préaffranchie ci-jointe.

Les actionnaires peuvent également s'inscrire en ligne à l'adresse www.bkw.ch/gvmanager (cf. «Portail des actionnaires»).

Les cartes d'entrée seront envoyées aux personnes inscrites du 14 avril au 24 avril 2026 inclus. Les cartes d'entrée déjà délivrées ne sont plus valables si les actions correspondantes sont vendues avant l'assemblée générale et que la vente de ces actions est inscrite dans le registre des actions.

Représentation

Les actionnaires ayant le droit de vote peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par leur représentant légal, par un tiers ou par le représentant indépendant, M. Andreas Byland, notaire, Bundesgasse 26, 3001 Berne.

Il existe deux méthodes pour octroyer une procuration:

- **Par écrit:** pour octroyer une procuration à l'un des représentants susmentionnés, le formulaire d'inscription joint à la convocation doit être dûment rempli et signé. Toutes les procurations parvenues jusqu'au 24 avril 2026 seront traitées dans les délais. L'enveloppe-réponse préaffranchie est jointe.
- **Par voie électronique:** les actionnaires peuvent octroyer une procuration à l'un des représentants susmentionnés jusqu'au 24 avril 2026 (23h59 HAEC). En cas de délégation de pouvoir au représentant indépendant (M. Andreas Byland, notaire, Bundesgasse 26, 3001 Berne), vous pouvez également donner des instructions de vote (cf. «Portail des actionnaires»).

Portail des actionnaires

Sur Internet, les actionnaires peuvent commander une carte d'entrée, donner des instructions au représentant indépendant ou octroyer une procuration à un tiers. Le rapport de gestion peut également être téléchargé via le Portail des actionnaires.

Pour ce faire, veuillez procéder comme suit: Rendez-vous sur le site Internet www.bkw.ch/gvmanager

- Connectez-vous au portail électronique «GVMANAGER-Live by DEVIGUS» au moyen de votre code d'accès. Ce dernier figure dans la partie supérieure du formulaire d'inscription ci-joint (merci de respecter les majuscules et minuscules).
- Vous avez les possibilités suivantes: Commander une carte d'entrée OU octroyer une procuration et/ou donner des instructions de vote.
- Votre code n'est valable qu'une seule fois: il expire lorsque vous confirmez la commande d'une carte d'entrée ou l'octroi d'instructions de vote en cliquant sur la touche «Envoyer». Tant que vous êtes connecté au portail, vous pouvez modifier les éventuelles instructions de vote autant de fois que vous le souhaitez. En revanche, si vous commandez une carte d'entrée, vous ne pouvez plus donner d'instructions de vote.
- Le portail ferme le 24 avril 2026 à 23h59 HAEC.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion comprend:

- le rapport annuel
- le rapport financier
- le rapport de durabilité
- la déclaration sur la gouvernance d'entreprise
- le rapport de rémunération

Le rapport de gestion 2025 est disponible en ligne à l'adresse: www.bkw.ch/rg25.

Langue

L'assemblée générale sera tenue en allemand avec traduction simultanée en français. Un système à boucle mobile sera mis à disposition des personnes utilisant une aide auditive afin de transmettre directement la traduction à leur appareil.

Précisions sur le déroulement de l'assemblée générale

Toutes les personnes votantes sont priées de s'inscrire sur la liste des intervenants près du podium avant le début de l'assemblée et de soumettre au préalable, par écrit, les éventuelles questions à la société (BKW SA, Investor Relations, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne, ou investor.relations@bkw.ch).

Vous contribuez ainsi au bon déroulement de l'assemblée.

Le boîtier de vote électronique est disponible au guichet de validation. Les actionnaires qui quittent l'assemblée avant la fin de la séance sont priés de restituer au guichet de validation le boîtier électronique ainsi que les écouteurs d'interprétation simultanée et le système à boucle.

Accès

Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne

Accès en transports publics

Depuis la gare centrale de Berne, prenez le tram n° 9 en direction de Wankdorf Bahnhof et descendez à l'arrêt «Kursaal». Le tram circule toutes les dix minutes et le trajet dure environ cinq minutes.

Titre de transport

La présente convocation fait office de titre de transport le mardi 28 avril 2026 dans les zones Libero 100 et 101 (aller-retour, 2e classe).

(2.) (TK) (V) (12) 

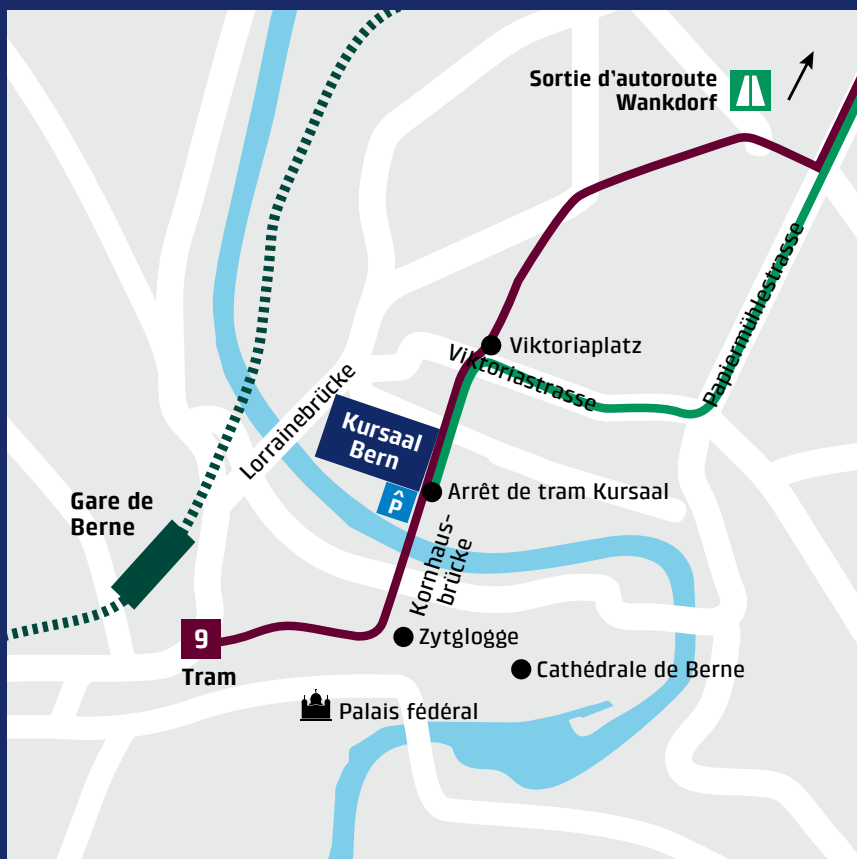
Accès en voiture

- Sortie d'autoroute «Bern-Wankdorf»
- Se diriger tout droit en direction du centre (Papiermühlestrasse)
- Prendre la voie de droite et, à la troisième intersection, tourner à droite dans la Viktoriastrasse (Hotel Allegro / Kursaal indiqués)
- À la Viktoriaplatz, tourner à gauche dans la Kornhausstrasse
- Le bâtiment se trouve sur la droite

(GPS: 46.9527915°N / 7.4481958°E)

Les places de stationnement étant limitées aux alentours du Kursaal de Berne, nous vous recommandons d'utiliser les transports publics.

Plan d'accès à l'assemblée générale



BKW SA
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Tél. +41 58 477 51 11
www.bkw.ch